



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°288

Après le succès des 19 et 31 janvier... on ne lâche rien Tous en grève et en manifestation les 7 février et 11 février

Avec plus de deux millions cinq cent mille manifestants le 31 janvier et 60% de français qui ne veulent pas de cette réforme, nous pouvons faire reculer ce gouvernement. Trois millions pour le 7 février est possible et souhaitable face aux mensonges et à l'arrogance de ce gouvernement.

Le projet de loi relatif à la réforme des retraites présenté au conseil des ministres était accompagné d'une « étude d'impact » censée décrire ses principaux effets. Rappelons que ce sont les services de l'état qui l'ont élaboré avec un titre tapageur : « *justice, équilibre et progrès* ». C'est sur cette étude d'impact que nous revenons.

➤ **Tout le monde travaillera plus longtemps... même les carrières longues**

Tout le monde travaillera plus, suite à la réforme : + 1 mois pour les salariés nés en 1962 à + 7 mois pour ceux nés en 1972. C'est autant de temps passé en moins à la retraite. C'est pire pour les salariés ayant commencé à travailler jeunes... même avec le dispositif des carrières longues. Pour eux, la réforme prévoit une durée minimale de cotisation de 44 ans contre 43 ans pour le reste des français. L'étude d'impact évalue à + 8 mois la durée supplémentaire au travail.

➤ **Travailler plus pour gagner plus...mensonge**

Actuellement, 40% des femmes et 32% des hommes partent avec une carrière incomplète... avec des pensions au rabais. Qui dit carrière incomplète dit baisse des pensions. Et l'allongement de la date de départ à la retraite va accentuer le phénomène.

➤ **Les femmes, grandes perdantes de la réforme**

Le ministre du travail O.Dussopt a tenté, dans un premier temps, de convaincre du bienfait de la réforme pour les femmes. Mais rapidement le gouvernement n'a plus dit un mot sur le sujet. Et pour cause puisque cela n'est pas vrai. L'étude d'impact note que l'allongement moyen du temps passé au travail est de + 9 mois pour les femmes de génération 1972 (+ 5 mois pour les hommes). Pour faire passer la pilule, le gouvernement se réfugie derrière le minimum de pension à 85% du Smic, c'est-à-dire 1 200 €.

Ce plancher de 1 200 € doit être appliqué depuis 2003. Pourtant rien n'a été fait. De surcroît, ce plancher ne s'appliquera que pour une carrière complète. Les carrières complètes ne concernent que 6 femmes sur 10.

Enfin, beaucoup de femmes sont à temps partiel (28% contre 8% pour les hommes). Elle prolonge souvent leur activité d'une ou deux années. Chaque année supplémentaire correspond à une hausse de 5% de la pension. Avec le recul de l'âge de la retraite, c'est supprimer cette possibilité.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Avocats* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes